

# Hier, devant les Assises du Nord, un ivrogne qui tua sa femme, à Caudry, fut condamné à quatre années d'emprisonnement

C'est par évocation d'un drame conjugal que s'est ouverte hier lundi, la troisième session des Assises du Nord.

L'inculpé est Léon Denimal, 37 ans, journalier à Caudry. Voici les faits qui lui sont reprochés.

Le 1<sup>er</sup> février 1923, à Caudry, vers 16 heures, une discussion s'éleva entre les époux Denimal. Mme Denimal prétendit qu'elle avait eu pour cause les reproches qu'elle avait adressés à son mari, qui s'était, contre son gré, emparé d'une somme de vingt-cinq francs appartenant à un salaire qu'elle venait de gagner. Denimal soutint que la dispute avait été provoquée par des propos injurieux, que sa femme, en état d'ébriété, avait tenu à son adresse.

Le coup de couteau détermina une lésion intéressante le coin descendant, qui fut perforé. Cette lésion de l'intestin provoqua une infection. Après une intervention chirurgicale, Mlle Lefebvre succomba à une péritonite aigüe.

L'information établit que le désaccord régnait depuis longtemps entre le ménage Denimal-Lefebvre. Le mari, paresseux, brutal et ivrogne, exerçait souvent des violences sur sa femme ; celle-ci, de son côté, prétendait que sa femme s'était blessée elle-même accidentellement.

Denimal a été condamné, le 10 octobre 1923, à 4 ans d'emprisonnement et 30 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Cambrai pour vol de récoltes.

## MA FEMME S'EST EMBROCHÉE SUR MON COUTEAU DE TABLE, DIT L'ACCUSÉ

Devenu sobre grâce au régime de la maison d'arrêt, Denimal se présente devant les jurés tout à fait sain d'esprit. Ce qui, aux yeux des témoins, n'était pas son état normal.

L'accusé produit l'effet d'un homme plus vieux que son âge. L'abus de la boisson n'a pas développé son intelligence qui paraît en dessous de la moyenne. Ses explications ne sont pas claires, mais il ne défend pourtant pas son meurtre et il érige sur les faits relevés à sa charge.

Vous avez reproché à votre femme d'avoir pris de l'argent ? questionne M. le Président l'accusé.

— Elle est venue vers moi tandis que je m'occupais de la table.

— C'est votre première explication, mais vous avez ensuite varié et vous avez avoué que vous ne saviez rien.

— C'est en m'approchant qu'elle a appuyé elle-même son côté gauche sur mon couteau. Un petit couteau de table qui n'est pas un arme à bout armé.

— Elle n'a pas voulu que l'aïlle chercher le médecin en me disant que ce ne serait rien.

La malheureuse femme, fait remarquer M. le Président, a en effet circulé durant deux heures avant d'être conduite à l'hôpital.

Constatant, ajoute le magistrat en s'adressant à l'accusé, vous lui avez conseillé aussi de ne pas déranger les gens pour si peu de choses ?

— Elle ne s'est préoccupée pas de mes avis, elle ne restait jamais à la maison, elle allait continuellement boire un verre d'un côté ou d'un autre.

En résumé, Denimal maintient qu'il n'a rien fait, contrairement à ce qu'il avait déclaré à l'interrogation.

## LES TÉMOINS

Quatorze témoins défilent à la barre, c'est beaucoup.

Le Jorjour Zenon Capoin, médecin-légiste à Cambrai, a fait l'autopsie du corps de la victime. C'est pourquoi, il déclare que le mort violent coup de couteau entrant dans le port de la main droite, a traversé la blessée.

Le médecin a constaté aussi sur le cadavre des traces de coups qui remontaient à huit jours, ceci tend à prouver que le mari avait l'habitude de battre sa femme.

Théodore Lefebvre, témoin présenté au jury, il y a deux couteaux. L'un, le bon, le pointu l'autre dont le tranchant est émoussé.

En présence de la chemise ensanglantée de Mme Denimal, impossible jusque là, de savoir si le tranchant de l'arme avait servi à l'acte criminel.

M. l'avocat général Firmin fait observer que le témoin a dit tout le contraire à l'interrogation.

Un jeune ébéniste de 13 ans, Georges Balembois fils de la précédente, a vu aussi la femme Denimal en état d'ébriété à bon point. L'argent de Denimal, remet les choses au point.

Les deux conjoints buvaient aussi souvent l'un que l'autre et la femme, fort courtoise, ne portait pas plainte lorsqu'elle recevait des coups de son mari.

Sont entendus ensuite le sous-brigadier Druet, le veuve Desnoeux, débitante ; Jules Courtois, télégraphiste ; Alfred Bronze,

garçon-brasseur ; la femme Courtois, raccommodeuse ; le sous-brigadier Lefebvre ; Philippe Petit et Simon Mio, apprêteur.

QUATRE ANS DE PRISON !

M. l'avocat général Firmin de se montre pas intimidé par l'ivrogne meurtrier sans le vouloir, il requiert contre lui une peine de réclusion.

M. Wormser, défenseur de l'accusé, présente son mari comme un inconscient. Il espère que les habitudes d'intempérance de Denimal pourront atténuer son acte, il argue de la part psychologique de ce crime dont il a souligné l'audace et souligne la mentalité. L'avocat, enfin, plaide l'acquiescement.

Après dix minutes de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur les deux questions qui lui sont soumises. Le coup de couteau du mari a bien causé la mort de sa femme. Mais les circonstances permettent d'atténuer la gravité du fait.

En conséquence, la Cour inflige à Denimal quatre ans de prison.

On jugera aujourd'hui un cultivateur de Quarouble qui fusilla son voisin

Les jurés du Nord seront appelés aujourd'hui à juger le cas du cultivateur Emile Duée-Dussart, dit « le Cras », âgé de 71 ans, qui, le 31 mars dernier, abat d'un coup de fusil, son voisin, M. Abel Duée-Allivae, âgé de 58 ans.

Le crime a été commis à Quarouble, une paisible commune agricole, située à 8 kilomètres de Valenciennes.

Emile Duée, comme sa victime, exploitait une ferme ; les deux propriétés étaient nul part par des pâtures et séparées par des fils de fer.

Le samedi 31 mars 1923, à 7 heures, une discussion s'éleva entre les deux voisins à propos d'un piquet, d'un rixé, puis le drame.

Emile Duée, qui tua son homonyme d'un coup de fusil à bout portant, répondra aujourd'hui de son forfait.

Terribles accidents

UNE CAMIONNETTE SE RENVERSA A ANGRES : UN ENFANT FUT TUÉ, SES GRANDS-PARENTS BLESSES

M. Alfred Naglin, 27 ans, épicière, demeurant à Avion, avait décidé de conduire tout sa famille visiter le plateau de Lorette, diocèse de Cambrai, organisée en l'honneur des défunts de la grande guerre.

Vers 11 heures, le marché d'Avion venait de se terminer ; il mit en route sa camionnette-automobile et se rendit à Noyelles-sous-Lens, où demeurent ses parents, qu'il fit monter dans la voiture ; son père, Alfred Naglin, 33 ans, épicière, sa mère, née Adolphe Lecomte, 43 ans ; sa grand-mère, Adolphe Gaisse ; son petit grand, Gilbert Naglin, âgé de 3 ans, qui élevaient les grands-parents et le domestique, René Lopez.

Il revint ensuite à SALLAUMINES, où il embarqua dans la camionnette son frère, Marcel Naglin, 23 ans, épicière également ; sa belle-sœur, Maria Debaker, 23 ans ; les parents de cette dernière, Paul Debaker, 40 ans et Adolphe Aulrai, 53 ans.

En passant à Avion, M. Naglin fit monter sa femme dans la voiture, qui fila alors à une vitesse normale.

Arrivé à Lorette, M. Naglin se dirigea vers la place d'Angres, M. Naglin fit exécuter à sa camionnette un virage à gauche, pour se diriger vers Souchez. A ce moment, le pneu de la route droite de l'avant de l'auto éclata, ce qui fit renverser la voiture sur le côté ; la capote fut complètement démolie et tous les occupants projetés les uns contre les autres.

Les occupants furent blessés, les membres de la famille Naglin purent se retirer de leur fâcheuse position.

La grand-mère, Mme Gaisse, avait l'avant-bras droit fracturé ; Mme Paul Debaker, l'avant-bras gauche et le bras droit également.

Aulrai se tira avec des contusions légères et tous les autres furent indemnes, sauf cependant le jeune Gilbert Naglin, trois ans, qui paraissait sérieusement blessé, ne donnait plus signe de vie ; ses parents s'empressèrent de le transporter au café Debroy, d'où l'on sollicita du secours.

M. le docteur Louge, d'Angres, qui se trouvait dans les parages, arriva aussitôt pour prodiguer les soins aux blessés ; malgré tout ce qu'il put tenter, il ne réussit pas à sauver l'enfant ; le pauvre petit est mort quelques instants plus tard des suites d'une fracture du crâne.

Mme Gaisse dut être transportée d'urgence à l'hôpital de Liévin ; quant à Mme Debaker, on put lui faire regagner son domicile, après pansement par le praticien.

Des renseignements que nous avons pu recueillir, il résulte que le pneu de la voiture a éclaté par suite de la chaleur et de l'échauffement de l'enveloppe, dû à l'état de la route ; que l'auto a culbuté par suite de la déviation très accentuée du terrain à l'endroit de l'accident ; la suspension a été cassée et les roues ont été projetées à terre.

Les gendarmes de Liévin, aussitôt informés, se rendirent sur les lieux et ouvrirent une minutieuse enquête pour connaître les causes exactes de ce pénible accident, qui jeta une certaine émotion parmi les nombreux pèlerins qui se rendaient ou qui rentraient de Lorette.

UNE CULTIVATRICE TUÉE D'UN COUP DE PIED DE CHEVAL A MONBERNANÇON

Mme veuve Dubout, née Henriette Chappe, âgée de 70 ans, cultivatrice à Monbernancion, venaient d'entrer dans son écurie pour donner à manger à son cheval, lorsque l'animal, qui était piqué par des mouches, jeta un coup de pied qui atteignit la cultivatrice à la tête. Relevée avec une fracture au crâne, Mme Dubout fut transportée aussitôt à l'hôpital de Béthune, où elle reprit le dernier soupir quelques instants après son arrivée.

ce qu'on m'avait pris ma femme, et souvenez-vous bien de ceci, c'est qu'en face de la mort, je jure devant Dieu que j'ai dit la vérité.

M. de Laitres savait bien que le forçat n'avait pas menti. Un violent combat se livrait dans son âme.

A la fin, il n'y tint plus. L'humanité, la générosité l'emportèrent.

Il alla à l'aïlle, et lui prenant doucement le bras :

— Ne vous tuez pas. Vous n'en avez pas le droit. J'ai foi dans vos paroles. Je crois que vous êtes victime d'une épouvantable erreur. Vivez. Je vous donne ma parole d'honneur que je ne vous livrerai pas. Depuis que je sers dans la marine, je n'ai jamais manqué à mon devoir, et la première, ma conscience m'absout. Vivez, vous-êtes libre ; il faut que la vérité se découvre et que l'innocent soit reconnu.

Le couteau que Martin Jairas tenait de sa main crispée s'échappa et se ficha dans la terre. Le malheureux, éperdu, affolé, demeura un instant les yeux hagards, la bouche ouverte, étranglé par un spasme de bonheur. Puis il s'abatit lourdement dans l'herbe, aux genoux du jeune homme, et tandis qu'un sanglot s'échappait de sa poitrine, il regardait les mains de Robert, et, levant à chaudes larmes :

— Vrai, j'ai tant vu ! vous croyez que je suis un honnête homme. Vous avez foi en moi, vous me d'nez la main, je ne vous fais pas horreur ? Oh ! bien sûr, Dieu ! je ne suis plus maudit. La liberté ! la liberté ! Vive ! l'être-pur ! Ah ! les assassins et les bandits !... Ah ! comment dire merci, comment dire ce que j'ai dans le cœur !

— Voyons, fit M. de Laitres, vivement ému de cette explosion de joie douloureuse, relevez-vous, Martin, et calmez-vous. Soyez un homme. Scyez fort. Vous êtes libre, je vous le répète, mais je veux en outre vous aider à vous sauver. Et nous devons prendre des précautions, car on est certain, souffrez-vous de votre blessure ?

Jairas sourit en secouant la tête.

— Je n'ai point de mal, je ne sens que de la fièvre, mais je vous m'évêz fait, dans deux jours, il n'y paraîtra plus. Tout à l'heure, je vais me tamponner ça avec des feuilles, et ce sera fini. Et puis, voyez-vous, monsieur, la joie, ça guérit tant de choses.

— Vous devez avoir soif et faim, car ces angouilles, ces fetées...

— Je ne sais pas, je ne pense qu'à votre bonheur d'être libre.

— Il faut que j'essaye de vous avoir des vivres, il faut que je vous cache tout ce jour dans ce parc et ce soir, à la nuit, je tâcherai de vous débarrasser. Ne me remerciez pas, c'est du dévouement de perdu.

Robert jeta les yeux autour de lui. A quelque distance du petit bois de lentilles, il y avait des touffes épaisses de lentilles. Il y fit cacher Jairas.

Et M. de Laitres, tandis que Jairas le couvrait de ses bénédictions, reprit le chemin des Sorbes.

Il était tard.

Comme il se retirait du bois de pins, Mme d'Armez et sa nièce venaient d'être de lui dans le grand allée.

— M. d'Armez, dit-il tout étonné, Monsieur de Laitres, des gendarmes

sentent ce regard persistant fouiller jus-

qu'au fond de sa pensée, M. de Laitres se

tourna la tête et répondit à Mme d'Armez :

— Ne vous effrayez pas, madame, je vous en prie, et songez qu'il n'y a réellement aucun danger.

A ce moment, les gendarmes apparaissaient au bout de l'avenue.

Le brigadier s'avancé vers M. de Laitres et, faisant le salut militaire à l'aspect de son capitaine glorieux :

— Mon capitaine, les soldats appellent ainsi les lieutenants de vaisseau, qui portent effectivement trois galons, nous avons reçu ordre de surveiller les environs, parce qu'un condamné s'est échappé du vaisseau La Tige.

— Mais êtes-vous certains qu'il se soit dirigé du côté de l'endroit où se trouve le bois de pins ?

— Il a dû nager vers la côte, à moins qu'il ne se soit perdu dans le brouillard et n'ait coulé à bout de forces.

— C'est encore possible, répliqua vaguement M. de Laitres en cherchant à dissimuler l'embarras qui se peignait sur son visage.

— Vous êtes sur la comiche, mon capitaine, à prendre le frais du matin ?

— Je n'ai pas quitté la falaise depuis le petit jour.

— Ah bien ! alors, fit l'autre gendarme, il n'est pas venu par ici, car de la où est venu aperçu, courant l'aurait porté, sans doute, du côté de Saint-Mandrier.

— Aline n'avait pas desserré les dents durant toute cette scène ; elle continuait à observer M. de Laitres, dont la conduite et les allures lui paraissaient de moins en moins naturelles.

Fort heureusement, le courrier arriva à point et ce fut une diversion toute simple.

LA SORDE

FEUILLETON DU 3 JUILLET 1923. — N° 30

## le Compagnon de chaîne

PAR GEORGES PRADEL

« Bien plus, comme l'a fut impossible de la retrouver, on m'accusa bientôt de l'avoir égorgée aussi, elle, et d'avoir fait disparaître son org... »

« Et alors on m'a condamné au bagne, aux travaux forcés, comme ils appellent ça maintenant. Enfin, ils ont fait de moi un forçat, une bête immonde. J'ai tout fait pour résister, il n'y a pas moyen. Alors, j'ai demandé à ce qu'on me transfère à Cayenne, parce que je me disais : « Je m'évaderai et je mourrai... Si je reprends ma liberté, je chercherai à me faire un petit argent, et si je finisse par découvrir la vérité, si je suis repris, on me tuera, on je me tuera, car pour vivre en forçat, je ne le veux pas, je ne le veux pas ! »

« En disant ces derniers mots, j'étais rélégué. On ne pouvait lire sur son visage ni rage ni colère, mais bien une résignation froide, implacable, et se donner la mort, c'était pour lui un acte de bravoure. Je songeais à lui, et je me disais : « Si je suis repris, on me tuera, on je me tuera, car pour vivre en forçat, je ne le veux pas, je ne le veux pas ! »

« Et maintenant, dit-il, à Robert, dites-moi que je ne suis battu loyalement, car

sentent ce regard persistant fouiller jus-

qu'au fond de sa pensée, M. de Laitres se

tourna la tête et répondit à Mme d'Armez :

— Ne vous effrayez pas, madame, je vous en prie, et songez qu'il n'y a réellement aucun danger.

A ce moment, les gendarmes apparaissaient au bout de l'avenue.

Le brigadier s'avancé vers M. de Laitres et, faisant le salut militaire à l'aspect de son capitaine glorieux :

— Mon capitaine, les soldats appellent ainsi les lieutenants de vaisseau, qui portent effectivement trois galons, nous avons reçu ordre de surveiller les environs, parce qu'un condamné s'est échappé du vaisseau La Tige.

— Mais êtes-vous certains qu'il se soit dirigé du côté de l'endroit où se trouve le bois de pins ?

— Il a dû nager vers la côte, à moins qu'il ne se soit perdu dans le brouillard et n'ait coulé à bout de forces.

— C'est encore possible, répliqua vaguement M. de Laitres en cherchant à dissimuler l'embarras qui se peignait sur son visage.

— Vous êtes sur la comiche, mon capitaine, à prendre le frais du matin ?

— Je n'ai pas quitté la falaise depuis le petit jour.

— Ah bien ! alors, fit l'autre gendarme, il n'est pas venu par ici, car de la où est venu aperçu, courant l'aurait porté, sans doute, du côté de Saint-Mandrier.

— Aline n'avait pas desserré les dents durant toute cette scène ; elle continuait à observer M. de Laitres, dont la conduite et les allures lui paraissaient de moins en moins naturelles.

Fort heureusement, le courrier arriva à point et ce fut une diversion toute simple.

LA SORDE

FEUILLETON DU 3 JUILLET 1923. — N° 30

## le Compagnon de chaîne

PAR GEORGES PRADEL

« Bien plus, comme l'a fut impossible de la retrouver, on m'accusa bientôt de l'avoir égorgée aussi, elle, et d'avoir fait disparaître son org... »

« Et alors on m'a condamné au bagne, aux travaux forcés, comme ils appellent ça maintenant. Enfin, ils ont fait de moi un forçat, une bête immonde. J'ai tout fait pour résister, il n'y a pas moyen. Alors, j'ai demandé à ce qu'on me transfère à Cayenne, parce que je me disais : « Je m'évaderai et je mourrai... Si je reprends ma liberté, je chercherai à me faire un petit argent, et si je finisse par découvrir la vérité, si je suis repris, on me tuera, on je me tuera, car pour vivre en forçat, je ne le veux pas, je ne le veux pas ! »

« En disant ces derniers mots, j'étais rélégué. On ne pouvait lire sur son visage ni rage ni colère, mais bien une résignation froide, implacable, et se donner la mort, c'était pour lui un acte de bravoure. Je songeais à lui, et je me disais : « Si je suis repris, on me tuera, on je me tuera, car pour vivre en forçat, je ne le veux pas, je ne le veux pas ! »

« Et maintenant, dit-il, à Robert, dites-moi que je ne suis battu loyalement, car

sentent ce regard persistant fouiller jus-

qu'au fond de sa pensée, M. de Laitres se

tourna la tête et répondit à Mme d'Armez :

— Ne vous effrayez pas, madame, je vous en prie, et songez qu'il n'y a réellement aucun danger.

A ce moment, les gendarmes apparaissaient au bout de l'avenue.

Le brigadier s'avancé vers M. de Laitres et, faisant le salut militaire à l'aspect de son capitaine glorieux :

— Mon capitaine, les soldats appellent ainsi les lieutenants de vaisseau, qui portent effectivement trois galons, nous avons reçu ordre de surveiller les environs, parce qu'un condamné s'est échappé du vaisseau La Tige.

— Mais êtes-vous certains qu'il se soit dirigé du côté de l'endroit où se trouve le bois de pins ?

— Il a dû nager vers la côte, à moins qu'il ne se soit perdu dans le brouillard et n'ait coulé à bout de forces.

— C'est encore possible, répliqua vaguement M. de Laitres en cherchant à dissimuler l'embarras qui se peignait sur son visage.

— Vous êtes sur la comiche, mon capitaine, à prendre le frais du matin ?

— Je n'ai pas quitté la falaise depuis le petit jour.

— Ah bien ! alors, fit l'autre gendarme, il n'est pas venu par ici, car de la où est venu aperçu, courant l'aurait porté, sans doute, du côté de Saint-Mandrier.

— Aline n'avait pas desserré les dents durant toute cette scène ; elle continuait à observer M. de Laitres, dont la conduite et les allures lui paraissaient de moins en moins naturelles.

Fort heureusement, le courrier arriva à point et ce fut une diversion toute simple.

LA SORDE

FEUILLETON DU 3 JUILLET 1923. — N° 30

## le Compagnon de chaîne

PAR GEORGES PRADEL

« Bien plus, comme l'a fut impossible de la retrouver, on m'accusa bientôt de l'avoir égorgée aussi, elle, et d'avoir fait disparaître son org... »

« Et alors on m'a condamné au bagne, aux travaux forcés, comme ils appellent ça maintenant. Enfin, ils ont fait de moi un forçat, une bête immonde. J'ai tout fait pour résister, il n'y a pas moyen. Alors, j'ai demandé à ce qu'on me transfère à Cayenne, parce que je me disais : « Je m'évaderai et je mourrai... Si je reprends ma liberté, je chercherai à me faire un petit argent, et si je finisse par découvrir la vérité, si je suis repris, on me tuera, on je me tuera, car pour vivre en forçat, je ne le veux pas, je ne le veux pas ! »

« En disant ces derniers mots, j'étais rélégué. On ne pouvait lire sur son visage ni rage ni colère, mais bien une résignation froide, implacable, et se donner la mort, c'était pour lui un acte de bravoure. Je songeais à lui, et je me disais : « Si je suis repris, on me tuera, on je me tuera, car pour vivre en forçat, je ne le veux pas, je ne le veux pas ! »

« Et maintenant, dit-il, à Robert, dites-moi que je ne suis battu loyalement, car

sentent ce regard persistant fouiller jus-

qu'au fond de sa pensée, M. de Laitres se

tourna la tête et répondit à Mme d'Armez :

— Ne vous effrayez pas, madame, je vous en prie, et songez qu'il n'y a réellement aucun danger.

A ce moment, les gendarmes apparaissaient au bout de l'avenue.

Le brigadier s'avancé vers M. de Laitres et, faisant le salut militaire à l'aspect de son capitaine glorieux :

— Mon capitaine, les soldats appellent ainsi les lieutenants de vaisseau, qui portent effectivement trois galons, nous avons reçu ordre de surveiller les environs, parce qu'un condamné s'est échappé du vaisseau La Tige.

— Mais êtes-vous certains qu'il se soit dirigé du côté de l'endroit où se trouve le bois de pins ?

— Il a dû nager vers la côte, à moins qu'il ne se soit perdu dans le brouillard et n'ait coulé à bout de forces.

— C'est encore possible, répliqua vaguement M. de Laitres en cherchant à dissimuler l'embarras qui se peignait sur son visage.

— Vous êtes sur la comiche, mon capitaine, à prendre le frais du matin ?

— Je n'ai pas quitté la falaise depuis le petit jour.

— Ah bien ! alors, fit l'autre gendarme, il n'est pas venu par ici, car de la où est venu aperçu, courant l'aurait porté, sans doute, du côté de Saint-Mandrier.

— Aline n'avait pas desserré les dents durant toute cette scène ; elle continuait à observer M. de Laitres, dont la conduite et les allures lui paraissaient de moins en moins naturelles.

Fort heureusement, le courrier arriva à point et ce fut une diversion toute simple.

LA SORDE

FEUILLETON DU 3 JUILLET 1923. — N° 30

## le Compagnon de chaîne

PAR GEORGES PRADEL

« Bien plus, comme l'a fut impossible de la retrouver, on m'accusa bientôt de l'avoir égorgée aussi, elle, et d'avoir fait disparaître son org... »

« Et alors on m'a condamné au bagne, aux travaux forcés, comme ils appellent ça maintenant. Enfin, ils ont fait de moi un forçat, une bête immonde. J'ai tout fait pour résister, il n'y a pas moyen. Alors, j'ai demandé à ce qu'on me transfère à Cayenne, parce que je me disais : « Je m'évaderai et je mourrai... Si je reprends ma liberté, je chercherai à me faire un petit argent, et si je finisse par découvrir la vérité, si je suis repris, on me tuera, on je me tuera, car pour vivre en forçat, je ne le veux pas, je ne le veux pas ! »

« En disant ces derniers mots, j'étais rélégué. On ne pouvait lire sur son visage ni rage ni colère, mais bien une résignation froide, implacable, et se donner la mort, c'était pour lui un acte de bravoure. Je songeais à lui, et je me disais : « Si je suis repris, on me tuera, on je me tuera, car pour vivre en forçat, je ne le veux pas, je ne le veux pas ! »

« Et maintenant, dit-il, à Robert, dites-moi que je ne suis battu loyalement, car

sentent ce regard persistant fouiller jus-

qu'au fond de sa pensée, M. de Laitres se

tourna la tête et répondit à Mme d'Armez :

— Ne vous effrayez pas, madame, je vous en prie, et songez qu'il n'y a réellement aucun danger.

A ce moment, les gendarmes apparaissaient au bout de l'avenue.